

Lignes directrices concernant la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC

Le programme national Killam comprend les prix Killam, les bourses Dorothy Killam et la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC. Le présent document est axé précisément sur la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC.

La bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC offre un soutien à un éminent chercheur, en lui donnant le temps de poursuivre un nouveau projet en collaboration avec un chercheur du CNRC, en tirant parti des installations du CNRC.

Les bourses Paul Corkum de Killam et du CNRC encouragent la collaboration grâce à un modèle de cochercheurs principaux. Les soumissions au programme doivent proposer un cochercheur principal (le boursier) employé à l'extérieur du CNRC et un cochercheur principal (cochercheur principal du CNRC) employé par le CNRC. Les projets proposés doivent démontrer qu'ils sont alignés sur un ou plusieurs [programmes Défi du CNRC](#) et peuvent être techniques, fondés sur l'échange de connaissances ou exploratoires. Les candidats soumettent leur proposition de collaboration conjointement par courriel. Les documents à inclure dans le dossier de soumission sont indiqués ci-dessous.

Cette possibilité de financement vise à couvrir les dépenses des boursiers et permet de les libérer de leur emploi. Les paiements sont versés à l'établissement du boursier.

Les déclarations d'intérêt peuvent être adressées au Bureau du programme national Killam à KillamProgram-ProgrammeKillam@nrc-cnrc.gc.ca.

Dossier de demande de bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC

Description de la bourse

Dorothy Killam voyait l'avenir du Canada se bâtir par le biais des études supérieures. Par son testament, elle a créé une fiducie perpétuelle afin de concrétiser sa vision et de financer les futures générations de chercheurs au Canada.

Cette bourse est nommée en l'honneur de Paul Corkum, professeur au Département de physique de l'Université d'Ottawa, directeur du Centre Max Planck-Université d'Ottawa et

agent de recherche principal au Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Paul Corkum est un expert mondial de premier plan en physique atomique des champs forts. Ses travaux novateurs dans le domaine de la science attoseconde sont à la base d'un partenariat stratégique entre le CNRC et l'Université d'Ottawa conclu pour diriger la recherche et le développement dans ce domaine émergent. Lauréat du prix Killam en sciences naturelles en 2006, Paul Corkum est un chef de file de la recherche canadienne, qui incarne les valeurs de Killam.

Les bénéficiaires d'une bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC sont d'éminents chercheurs qui mènent des recherches de pointe, révolutionnaires et de premier plan, qui sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes à l'échelle nationale ou mondiale. Ces personnes possèdent certaines caractéristiques associées au programme national Killam, faisant preuve :

- d'une aptitude à travailler en collaboration de manière inclusive;
- d'une capacité à éliminer les obstacles;
- de leadership en recherche.

La bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC peut appuyer un projet de collaboration particulier, une initiative d'échange de connaissances, une nouvelle collaboration multidisciplinaire ou d'autres activités savantes qui font progresser les connaissances.

Le programme accordera au maximum trois (3) bourses chaque année, chaque projet de bourse devant correspondre à un programme Défi du CNRC.

Remarque : Si vous ne voyez pas de domaine de recherche qui correspond à votre projet proposé, veuillez communiquer avec KillamProgram-ProgrammeKillam@nrc-cnrc.gc.ca pour vous renseigner sur l'admissibilité.

La bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC vise à :

- A. permettre la mise au point de nouvelles technologies potentiellement perturbatrices avec l'industrie, les universitaires et le gouvernement;
- B. renforcer les collaborations avec l'industrie, le milieu universitaire et les divers ordres de gouvernement afin d'atteindre une masse critique pour s'attaquer aux enjeux nationaux qui sont importants pour l'économie canadienne et la qualité de vie des Canadiens;



- C. trouver des solutions à certains des défis les plus sérieux en matière de politiques publiques;
- D. créer des écosystèmes d'innovation plus solides dans des secteurs particuliers en permettant à l'industrie, aux universitaires et aux laboratoires gouvernementaux de s'associer à des chercheurs du CNRC, de tirer parti des installations et des ressources du CNRC et d'échanger des connaissances.

Modalités du programme

La bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC appuie les études supérieures et l'excellence en recherche en créant des occasions pour des chercheurs canadiens et internationaux de s'associer à des chercheurs du CNRC, de tirer parti des installations et des ressources du CNRC, et d'échanger des connaissances grâce à de nouvelles collaborations. Le programme favorise la découverte et l'innovation par l'exploration, le travail et la croissance communs. Le modèle de cochercheurs principaux encourage le boursier et le chercheur du CNRC à collaborer à un projet pendant une durée d'un an maximum.

Les bourses Paul Corkum de Killam et du CNRC permettent de libérer de leur emploi les chercheurs nationaux et internationaux qui ont démontré des capacités de recherche exceptionnelles et qui proposent une recherche en collaboration avec un chercheur du CNRC.

Les bourses sont évaluées à 100 000 dollars canadiens par année sous la forme d'une subvention qui est versée à l'établissement de chaque boursier pour couvrir la libération de l'emploi. Une subvention supplémentaire pouvant atteindre 50 000 dollars canadiens est disponible pour couvrir les frais de déplacement et de diffusion des connaissances du boursier en fonction des estimations budgétaires fournies dans la proposition.

But et disponibilité du financement :

| Montant | Financé par | Financé pour | But |
|---------------------------|---|---------------------------|---|
| 100 000 dollars canadiens | Subvention accordée par le Programme de collaboration en science, en technologie et en innovation (PCSTI) du CNRC | Établissement du boursier | Pour couvrir la libération de l'emploi et soutenir le boursier et le projet |

| | | | |
|---|---|--|---|
| À concurrence de 50 000 dollars canadiens | Subvention accordée par le PCSTI | Établissement du boursier | Pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de diffusion des connaissances du boursier (selon les estimations budgétaires fournies) |
| À concurrence de 50 000 dollars canadiens | Budget de fonctionnement du centre de recherche du CNRC | Mis à la disposition du cochercheur principal du CNRC par l'intermédiaire de son centre de recherche | Pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de diffusion des connaissances du cochercheur principal du CNRC |
| Coûts du projet | Le CNRC, au moyen de l'accès à l'infrastructure de recherche existante dans les installations du CNRC | Mis à la disposition du boursier et du cochercheur principal du CNRC | Pour permettre l'accès aux installations du CNRC telles qu'identifiées dans la proposition d'exécution du projet |

Le financement est accordé pour chaque subvention conformément à la [Directive sur les paiements de transfert](#) et aux exigences de divulgation proactive du gouvernement du Canada.

Voici des exemples d'activités admissibles à cette possibilité de financement :

A. Libération des fonctions d'enseignement ou d'administration :

- pour poursuivre des projets de R-D en collaboration, ce qui peut comprendre la planification, la recherche, le développement, la mise au point de prototypes, les études de faisabilité, les démonstrations et le renforcement des capacités visant à appuyer la recherche, le

développement, l'adoption ou l'adaptation de produits, de services ou de procédés nouveaux ou améliorés novateurs ou axés sur la technologie au Canada jusqu'à leur commercialisation;

B. Activités de collaboration et de diffusion des connaissances :

- pour poursuivre des projets et des initiatives, y compris le soutien à des conférences, des ateliers, des symposiums, des activités de coordination ou d'autres activités de sensibilisation et d'établissement de partenariats axés sur la science ou l'innovation, ainsi que les coûts liés aux déplacements des employés non gouvernementaux à de tels événements.

On s'attend à ce que les boursiers Paul Corkum de Killam et du CNRC et les cochercheurs principaux du CNRC participent à des activités de mobilisation communautaire et de mobilisation des connaissances, ainsi qu'au réseau interdisciplinaire des lauréats Killam. Bien que les activités varient pour chaque lauréat, une activité de base qui concerne tous les lauréats est la participation au réseau des lauréats Killam.

Les boursiers et les cochercheurs principaux du CNRC pourraient devoir assister à des événements liés à la bourse, ce qui peut comprendre, sans s'y limiter, des conférences de presse, des cérémonies de remise de prix et des allocutions, et accepter de donner des entrevues avec les médias. On leur demande de consentir à ce que leur photo, des vidéos où ils apparaissent et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion de la bourse. Ils doivent également fournir une autorisation de droit d'auteur pour l'utilisation de reproductions ou d'extraits de leurs travaux dans des produits de communication ou de soutien associés à la bourse et sur les sites Web et les réseaux de médias sociaux des Fiducies Killam, du CNRC et des partenaires. Les boursiers et les cochercheurs principaux du CNRC peuvent être reconnus lors de l'événement annuel de Célébration de l'excellence du programme national Killam.

Les personnes qui reçoivent des fonds du programme national Killam doivent mentionner de manière appropriée le soutien du CNRC et des Fiducies Killam et, le cas échéant, celui des partenaires importants dans tout document promotionnel associé aux activités financées. Le logo du programme Killam et le logo du CNRC, l'image de marque représentant l'identité visuelle du programme Killam ou un message reconnaissant le soutien du programme Killam et du CNRC doivent figurer sur les affiches d'un événement, dans le contenu diffusé dans les médias sociaux et sur le Web, dans les communiqués de presse et dans tout autre document promotionnel. La reconnaissance accordée doit être



égale à celle accordée aux bailleurs de fonds du milieu des affaires ou aux autres commanditaires ou donateurs ayant fourni un soutien similaire.

Une preuve de l'examen et de l'approbation de l'éthique est requise avant le déblocage complet du financement pour tous les candidats qui proposent une recherche comprenant des participants humains, qui doivent se conformer aux conditions énoncées dans l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Cette exigence s'applique aux entrevues et à l'accès aux documents ayant une incidence sur la vie privée des personnes, dès lors que des personnes ou des communautés vivantes peuvent être touchées par la recherche proposée, quelle que soit la ou les disciplines concernées, et pourrait inclure des domaines tels que l'histoire orale et la biographie.

La recherche est réputée porter sur des participants humains, exigeant alors un examen et une approbation éthique, lorsqu'elle répond à l'un ou l'autre des critères suivants :

- les gestes, les opinions ou les réactions d'êtres humains sont étudiés dans un environnement naturel ou fabriqué;
- de la matière vivante humaine (p. ex. des organes, des tissus, des cellules, des fluides corporels ou des fèces) prélevée sur des participants humains vivants, des cadavres, des embryons ou des fœtus est étudiée;
- de l'information ou des documents personnels identifiables, anonymisés ou privés, des données ou d'autres documents, y compris des images du corps humain et des renseignements de santé personnels qui n'ont pas été rendus publics avec le consentement de la personne directement concernée, sont étudiés;
- dans le cas de recherches qui supposent une utilisation secondaire de matière vivante humaine ou de données portant sur des participants humains de la manière décrite précédemment, si les renseignements individuels ou collectifs peuvent être identifiés ou anonymisés depuis leur collecte.

Pour les projets de recherche portant sur des animaux, les candidats doivent également fournir une preuve de l'approbation éthique d'un comité de protection des animaux certifié par le [Conseil canadien de protection des animaux](#) (CCPA), et doivent respecter les normes établies dans le [Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation](#).

Les recherches proposées doivent être conformes à la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) du gouvernement du Canada.



Un accord de recherche collaborative sera établi au moment de l'attribution de la bourse. L'accord comprendra des dispositions relatives à la propriété intellectuelle, y compris des dispositions relatives à la propriété conjointe de la propriété intellectuelle créée conjointement.

Critères d'admissibilité

Un boursier Paul Corkum de Killam et du CNRC est libéré de ses fonctions d'enseignement et d'administration pendant la durée de la bourse. Les fonds sont destinés à aider l'établissement à payer les coûts de remplacement du boursier tout en continuant à payer le salaire et les avantages sociaux habituels du boursier pendant la période de bourse de 12 mois. De plus, afin de maximiser la collaboration grâce à des communications constantes en personne, le programme fournit du financement pour appuyer les déplacements du boursier et son accès aux installations du CNRC. Toutes les allocations de bourse sont administrées à l'établissement de recherche du boursier.

Le cochercheur principal du CNRC est également libéré de ses fonctions de recherche et d'administration pendant la durée de la bourse. Le cochercheur principal du CNRC ne reçoit pas de financement sous forme de subvention. Ses coûts sont payés à l'aide des budgets de fonctionnement du CNRC.

L'équité, la diversité et l'inclusion sont fondamentales pour atteindre l'excellence en recherche. Le programme national Killam encourage les candidatures de personnes dont les recherches ont des conséquences, entraînent des retombées, établissent des précédents et produisent des résultats transformateurs qui contribuent à l'avenir du Canada grâce aux études supérieures.

Pour être admissibles, les candidats à la bourse doivent :

- être disposés et capables de se rendre à un ou plusieurs emplacements du CNRC au Canada pour collaborer avec un cochercheur principal du CNRC, au besoin;
- obtenir une cote de fiabilité en matière de sécurité du personnel;
- démontrer une détermination à contribuer à l'avenir du Canada et faire montre de certains principes associés au programme national Killam;
- accepter de participer à des activités de mobilisation de la communauté et des connaissances. Cela peut comprendre : la participation au réseau des lauréats Killam, la participation à une série de conférences de boursiers et à des

- conférences données par des conférenciers invités, ou la participation à des activités de diffusion avec les départements universitaires concernés, ou avec d'autres organisations ou sociétés scientifiques appropriées;
- démontrer leur engagement à échanger des connaissances avec leur cochercheur principal du CNRC;
 - être un chercheur en milieu à fin de carrière, bien que des chercheurs à des stades de carrière antérieurs puissent être pris en considération dans certains cas;
 - pouvoir être libérés de leur emploi pour mener la recherche proposée et continuer d'être employés par le même établissement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois à compter du début de la bourse;
 - consentir à divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du programme national Killam.

Pour être admissible, le cochercheur principal du CNRC doit :

- être employé par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à tout stade de sa carrière;
- détenir une cote de fiabilité en matière de sécurité du personnel au CNRC;
- afficher une détermination à contribuer à l'avenir du Canada et faire montre de certains principes associés au programme national Killam;
- démontrer son engagement à collaborer avec le boursier dans un ou plusieurs sites du CNRC, au besoin, pour le projet;
- pouvoir être libéré de son emploi par le CNRC pour mener la recherche proposée et continuer d'être employé par le même établissement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois à compter du début de la bourse;
- démontrer son engagement à échanger des connaissances avec le boursier;
- accepter de participer à des activités de mobilisation de la communauté et des connaissances;
- consentir à divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du programme national Killam.

Veillez noter que le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'une bourse. Le Bureau du programme national Killam se réserve le droit d'interpréter le



contenu des présentes lignes directrices relatives à la soumission d'une demande, des instructions en ligne et du formulaire de demande.

Mobilisation des connaissances

La mobilisation des connaissances est définie comme un processus dynamique et itératif qui :

- comprend la synthèse, la diffusion, l'échange et l'application éthique de connaissances pour améliorer la vie des Canadiens;
- se déroule entre les chercheurs et les utilisateurs des connaissances et varie sur le plan de l'intensité, de la complexité et du niveau de mobilisation en fonction de la nature de la recherche et des résultats.

En s'appuyant sur les travaux des trois conseils (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada), de la Société royale du Canada et de la [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche](#) (DORA) (en anglais), le programme national Killam reconnaît que les contributions scientifiques ne se limitent pas aux articles publiés dans des revues, mais peuvent aussi inclure d'autres formes d'échange de connaissances qui découlent de travaux de recherche. Des exemples sont présentés dans la section Plan conjoint de mobilisation des connaissances de la procédure de demande ci-dessous.

Reconnaissant que la mobilisation des connaissances peut revêtir une nature différente pour chaque projet de recherche, les candidats doivent inclure dans leur proposition de recherche un plan de mobilisation des connaissances (voir ci-dessous la liste des documents exigés) décrivant la stratégie qu'ils proposent pour diffuser et communiquer leur recherche au-delà des modes traditionnels de production savante.

Procédure de demande

La bourse est fondée sur un modèle de cochercheurs principaux, qui exige que toutes les soumissions proposent un cochercheur principal (le boursier), employé à l'extérieur du CNRC, et un cochercheur principal employé par le CNRC. Il n'y a aucune restriction quant à la nature du projet proposé : les projets pourraient être techniques, fondés sur l'échange de connaissances ou exploratoires, pour autant qu'ils correspondent aux activités



approuvées selon [les modalités de financement des Programmes Défi du CNRC](#). Les propositions sont définies conjointement par le cochercheur principal du CNRC et le boursier.

Si vous êtes candidat à une bourse et que vous avez besoin d'aide pour entrer en contact avec un chercheur du CNRC, veuillez remplir ce [formulaire de déclaration d'intérêt](#) et le renvoyer par courriel au KillamProgram-ProgrammeKillam@nrc-cnrc.gc.ca. Le Bureau du programme national Killam procédera à une consultation interne et répondra à votre demande dans un délai de 10 jours ouvrables.

Les candidats doivent soumettre le formulaire de demande, les formulaires d'attestation et tous les documents requis au plus tard à 23 h 59 (heure locale du candidat) **le 20 juin 2024** à KillamProgram-ProgrammeKillam@nrc-cnrc.gc.ca.

Le Programme national Killam utilise un processus de sélection en deux étapes comprenant des pairs évaluateurs experts externes et un comité de sélection pluridisciplinaire. **Veillez vous assurer que tous les documents utilisent un langage clair, avec des termes clairs et simples, et sont écrits de sorte qu'un public non spécialisé puisse les comprendre.**

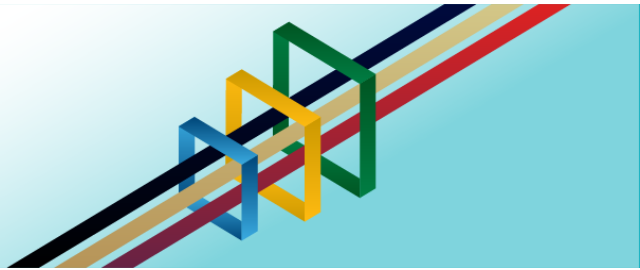
Les demandes doivent contenir les éléments suivants :

1. **Formulaire de demande**

Les candidats doivent remplir le formulaire de demande et l'envoyer par courriel avec tous les autres documents requis. Cliquez [ici](#) pour obtenir le formulaire de candidature.

2. **Résumé conjoint de recherche collaborative** (250 mots au maximum en anglais ou 300 mots au maximum en français)

Dans la langue officielle de votre choix, veuillez fournir un bref résumé en langage clair de la recherche collaborative proposée. À l'aide de termes simples, décrivez la nature du travail, pourquoi et pour qui la recherche est importante, les résultats prévus et la façon dont cette recherche peut avoir une incidence importante à l'échelle nationale ou mondiale et accroître le niveau de connaissances scientifiques et scolaires des Canadiens. Ce résumé en langage clair peut être mis à la disposition des pairs évaluateurs, du Comité de sélection du programme national Killam et du public si vous êtes sélectionné comme bénéficiaire du



programme. Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir le résumé dans les deux langues officielles.

3. **Proposition conjointe de projet** (1 500 mots au maximum en anglais ou 2 000 mots au maximum en français, et une page supplémentaire au maximum pour les estimations budgétaires, et jusqu'à cinq pages supplémentaires au pour les références)

Inclure de l'information sur la recherche collaborative proposée, les méthodologies, l'incidence proposée du partenariat et l'expérience des candidats relative à des méthodologies/projets connexes.

Les propositions de projet doivent comprendre :

- des renseignements sur la recherche proposée et les travaux prévus, ainsi qu'une description détaillée de l'approche (méthodologie détaillée), de l'hypothèse et de la manière dont la recherche fera progresser les connaissances dans le domaine. Cinq (5) pages supplémentaires maximum peuvent être incluses pour les références;
- des informations sur l'expérience des candidats relative aux méthodologies proposées;
- des renseignements sur la mesure dans laquelle ce projet s'appuie sur des projets existants **ou** sur la façon dont le financement permettra l'exploration d'un nouveau domaine de recherche ou d'un nouveau projet;
- des renseignements sur la façon dont la période de libération de l'emploi sera utilisée;
- un budget global fondé sur les catégories de coûts qui peuvent comprendre, sans s'y limiter : les frais de déplacement et d'hébergement, et les coûts liés à la diffusion des connaissances. Veuillez noter que 50 000 dollars au maximum sont disponibles pour ces dépenses. Un exemple de tableau de budget est fourni ci-dessous.

| Catégorie | Brève description | Coût estimatif (en dollars canadiens) |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Déplacements | | |
| Hébergement | | |
| Diffusion des connaissances | | |

- Veuillez noter qu'un budget de haut niveau est suffisant au moment de la soumission. Si la candidature est retenue, les boursiers seront invités à soumettre un budget plus détaillé conforme aux taux d'indemnité de voyage et de repas du gouvernement du Canada.

4. **Plan conjoint de mobilisation des connaissances** (1 000 mots au maximum en anglais ou 1 200 mots au maximum en français)

Les plans de mobilisation des connaissances devraient comprendre :

- une description claire de la diffusion des résultats de la recherche, de l'information sur l'incidence proposée et des indicateurs possibles pour mesurer les résultats de recherche de la collaboration proposée;
- des renseignements sur l'incidence stratégique potentielle du projet proposé et sur les avantages potentiels pour le Canada;
- des renseignements sur l'expérience des deux candidats relative aux stratégies et aux plans proposés, y compris, dans la mesure du possible, les moyens non traditionnels de diffuser les connaissances et l'information;
- des renseignements sur la façon dont le cochercheur principal et le boursier participeront personnellement à des activités de mobilisation des connaissances dans le cadre de la bourse.

Voici quelques exemples d'indicateurs qui témoignent d'un engagement, d'une créativité et d'efforts exceptionnels pour échanger les connaissances découlant de travaux de recherche :

- enseignement, mentorat, supervision ou encadrement;
- participation à la promotion de la science ou de la recherche;
- réalisation d'activités de sensibilisation communautaire, bénévolat ou engagement civique;
- présidence de comités ou organisation de conférences et de réunions;
- participation à des organisations ministérielles ou institutionnelles, à des associations, à des sociétés ou à des clubs; participation à des activités professionnelles, scolaires et parascolaires, ainsi qu'à des collaborations avec des superviseurs, des collègues, des pairs, des étudiants et des membres de la collectivité;
- vidéos, blogues, balados, performances;

- influence sur des politiques ou apports qui éclairent les politiques, ou obtention de brevets ou de propriété intellectuelle;
- articles, ensembles de données mis à disposition, logiciels ou protocoles élaborés;
- engagement à former des chercheurs bien formés, à améliorer les résultats sociétaux ou à apporter des changements aux politiques;
- initiatives d'engagement communautaire, production médiatique ou programmes de mentorat éducatif;
- mobilisation démontrée des milieux de recherche ou capacité à travailler avec des équipes de laboratoire diversifiées;
- engagement manifeste envers la formation ou la participation à des initiatives de recherche auprès de milieux sous-représentés.

5. **Supplément conjoint de recherche communautaire** (facultatif, 500 mots au maximum en anglais ou 750 mots au maximum en français)

La recherche communautaire comprend la participation active des intervenants dont la vie est touchée par la recherche à toutes les étapes du projet dans le but de produire des résultats utiles pour apporter des changements positifs¹.

Un supplément de recherche communautaire est recommandé dans les cas où une recherche communautaire est effectuée, mais cela ne s'applique pas forcément à tous les projets de recherche. Pour les propositions qui comprennent une recherche communautaire, les demandeurs sont encouragés à fournir les renseignements supplémentaires suivants :

- une description des relations existantes avec une ou plusieurs communautés;
- des renseignements sur les autorisations accordées pour effectuer une recherche concernant directement ou indirectement une ou plusieurs communautés;
- une description du rôle des membres de la communauté dans la formulation de la ou des questions de recherche, ainsi que leur rôle dans la contribution, l'échange ou l'application des résultats de la recherche;
- une description de la manière dont la recherche proposée contribue, ou devrait contribuer, à des résultats positifs, à des avantages pour la

¹ [Approche | CBRCanada \(communityresearchcanada.ca\)](http://Approche|CBRCanada(communityresearchcanada.ca)) (en anglais)

communauté ou à un changement de politique ou de pratique à l'issue de la recherche.

6. **Deux lettres de soutien** (comprenant chacune 1 000 mots au maximum en anglais ou 1 200 mots au maximum en français)

Des lettres de soutien de l'établissement de chaque candidat sont requises, y compris :

- une lettre de soutien du CNRC exprimant son soutien au projet et expliquant en détail pourquoi les candidats sont bien placés pour mener le projet, les avantages de la collaboration proposée, y compris les avantages potentiels pour le Canada, comment le projet proposé fera progresser la recherche et pourquoi ce projet est important aujourd'hui, la manière dont le projet s'aligne sur le(s) programme(s) défi du CNRC avec confirmation du soutien du(des) directeur(s) du programme défi respectif, et les installations/ressources qui seront mises à la disposition des chercheurs principaux du CNRC;
- une lettre de soutien de l'établissement du boursier exprimant son soutien au projet et décrivant pourquoi les candidats sont bien placés pour mener le projet, les avantages de la collaboration proposée et la façon dont l'établissement libérera le boursier de son emploi.

Les auteurs des lettres doivent préciser clairement la nature de leur relation avec le candidat.

Afin de réduire le risque de préjugés inconscients dans le processus d'évaluation, les auteurs de lettres sont priés de désigner les candidats systématiquement par leur(s) nom(s) de famille, d'utiliser un langage non sexiste et de retirer l'en-tête institutionnel.

7. **Deux curriculum vitæ (CV) avec déclarations des candidats** (30 pages au maximum en anglais ou 36 pages au maximum en français)

Deux CV complets, y compris les déclarations des candidats, l'un du boursier proposé et l'autre du cochercheur principal du CNRC. Chaque document doit contenir les parties suivantes :

Partie 1 : Une déclaration du candidat (1 000 mots au maximum en anglais ou 1 200 mots au maximum en français), y compris des renseignements sur l'intérêt et les antécédents du candidat liés au projet proposé. Dans cette section, il faut indiquer la façon dont le chercheur, son travail ou la collaboration démontrent ou reflètent un ou plusieurs des attributs de Killam suivants :

- Collaborateur inclusif – dont le travail incarne l'inclusion et la compréhension des personnes, des cultures et des besoins, et s'inscrit dans tous les milieux économiques, sociaux et culturels.
- Briseur de barrières – dont la génération de connaissances et de technologies originales, transformatives et tournées vers l'avenir a pour but de changer notre façon de vivre.
- Chef de file de la recherche – qui favorise une coopération réfléchie entre les chercheurs, les disciplines et les institutions afin de créer un effet multiplicateur au sein de l'écosystème de recherche.

La déclaration du candidat devrait souligner comment sa démonstration des attributs de Killam fait progresser la vision de Dorothy Killam de contribuer à l'avenir du Canada grâce aux études supérieures.

La déclaration du candidat devrait inclure des informations sur les autres atouts (équipes, infrastructures, etc.) que chaque candidat mettra à profit dans le cadre du projet proposé.

Partie 2 : Renseignements sur les publications et les présentations produites, les subventions et autres bourses reçues, les prix ou les reconnaissances générales obtenus, en particulier ceux qui mettent l'accent sur le processus et l'incidence de la recherche collaborative proposée.

8. **Attestations** –Formulaires d'attestation de chaque cocandidat, ainsi que de leur établissement respectif.

Une preuve d'admissibilité au moyen d'attestations doit être fournie pour démontrer que les cocandidats (boursier proposé et cochercheur principal du

CNRC) satisfont à l'exigence d'admissibilité d'avoir un emploi dans un établissement pendant une période maximale de 12 mois à compter du début de la bourse.

- Les candidats doivent chacun attester qu'ils satisfont à l'exigence d'admissibilité d'avoir le soutien d'un établissement pendant une période maximale de 12 mois à compter du début de la bourse.
- Les candidats doivent attester qu'ils divulgueront toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du programme national Killam.
- L'établissement du boursier proposé doit attester que celui-ci satisfait aux critères d'admissibilité, sera libéré de son emploi pour mener la recherche proposée, et continuera d'être employé pendant une période maximale de 12 mois à compter du début de la bourse.
- Le CNRC doit attester que le cochercheur principal du CNRC satisfait aux critères d'admissibilité, sera libéré de son emploi pour mener la recherche proposée, et continuera d'être employé pendant une période maximale de 12 mois à compter du début de la bourse. Il doit également attester que le centre de recherche mettra jusqu'à 50 000 dollars à la disposition du cochercheur principal du CNRC et que le projet est soutenu par le(s) directeur(s) du programme de défis concerné(s).
- Les quatre formulaires d'attestation requis sont accessibles [ici](#).

9. **Formulaire d'auto-identification volontaire**

Conformément aux trois conseils, le Programme national Killam demande aux candidats de fournir une déclaration volontaire. La collecte des données des déclarations volontaires est un élément central du plan d'action pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) du programme national Killam. Ces données fournissent de l'information sur la diversité de la population qui demande et reçoit des fonds. Elles aident le Programme à suivre les progrès réalisés pour augmenter l'EDI au sein de ses programmes, à reconnaître et à éliminer les obstacles et à concevoir de nouvelles mesures pour accroître l'EDI. Veuillez trouver le formulaire d'auto-identification volontaire [ici](#).

Critères d'évaluation

À la suite d'un examen externe, le Comité de sélection du programme national Killam évaluera les demandes en fonction de leur mérite, en les comparant entre elles et dans un contexte national, et pourra utiliser des sources d'information accessibles au public. Les bourses sont remises aux candidats que le Comité de sélection juge exceptionnels. Dans les cas où les résultats de l'évaluation ne sont pas significativement différents, le Comité de sélection tiendra compte des facteurs qui contribueraient à la diversité et à la représentativité du groupe.

Des commentaires anonymes et discrétionnaires du Bureau du programme national Killam envers les candidats peuvent être communiqués une fois que les lauréats annuels auront été annoncés.

Les éléments suivants auront une valeur prépondérante dans l'examen et la sélection des candidats envisagés pour les bourses Paul Corkum de Killam et du CNRC :

| Critères | Description | Poids |
|----------|---|-------|
| Mérite | <p>Qualité exceptionnelle des antécédents de recherche de chaque candidat compte tenu du stade de sa carrière, des normes du domaine d'études et de la nature de l'environnement de recherche.</p> <p>Preuves claires de la façon dont les candidats proposés ou la collaboration <i>contribuent à l'avenir du Canada grâce aux études supérieures</i> en harmonie avec un ou plusieurs des attributs de Killam :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Collaborateur inclusif</u> – dont le travail incarne l'inclusion et la compréhension des personnes, des cultures et des besoins, et s'inscrit dans tous les milieux économiques, sociaux et culturels. • <u>Briseur de barrières</u> – dont la génération de connaissances et de technologies originales, | 25 % |



| | | |
|------------------------------|---|------|
| | <p>transformationnelles et tournées vers l'avenir a pour but de changer notre façon de vivre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Chef de file de la recherche</u> – qui favorise une coopération réfléchie entre les chercheurs, les disciplines et les institutions afin de créer un effet multiplicateur au sein de l'écosystème de recherche. | |
| Avancement des connaissances | <p>Preuves qui font état de l'engagement exceptionnel, de la créativité et des efforts de chaque candidat en vue de diffuser les connaissances découlant de travaux de recherche au-delà du milieu universitaire.</p> <p>Détails sur la recherche collaborative proposée, la façon dont elle fait progresser les connaissances dans le domaine, comment les connaissances seront diffusées efficacement, les avantages interdisciplinaires potentiels (le cas échéant) ainsi que l'urgence de mener cette recherche à ce moment-ci.</p> | 25 % |
| Méthodes | <p>Méthodes de recherche solides comprenant une description de l'approche, de l'hypothèse et de l'énoncé du problème et de l'engagement à l'égard de la conduite de la recherche éthique, y compris l'enquête honnête et réfléchie, l'analyse rigoureuse, l'engagement à l'égard de la sécurité et de l'éthique de la recherche, la diffusion des résultats de la recherche et le respect des normes professionnelles.</p> | 25 % |
| Incidence | <p>Démontre en quoi la recherche collaborative proposée est transformatrice tout en répondant aux priorités du Canada.</p> | 25 % |

| | | |
|-------|--|-------|
| | <p>Contribution potentielle des résultats de la recherche collaborative à la société canadienne, y compris la vie intellectuelle ou culturelle du pays, ainsi que l'incidence internationale, le cas échéant.</p> <p>Pertinence des résultats immédiats et à long terme de la recherche, et preuves claires et convaincantes de la façon dont la recherche peut avoir une incidence positive sur le Canada, en créant des conditions qui déclenchent des percées dans l'ensemble du continuum de l'innovation.</p> | |
| Total | | 100 % |

Protection des renseignements personnels

Le Bureau du programme national Killam et le Comité de sélection ne divulgueront aucune information contenue dans les demandes qui est désignée comme confidentielle, y compris les noms ou tout renseignement qui permet d'identifier la personne.

Les renseignements démographiques anonymes peuvent être regroupés et utilisés par le Bureau du programme national Killam pour mesurer le rendement et en rendre compte.

La [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections.